

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 9 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de CUBLAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc BRUT, Maire.

Date de convocation : 03.11.2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 15

Absent : 1

Votants : 15

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS – Mme BLONDEL – M. GILET - Mme ROUX – M. VIGNOT – Mme VALLAT – M. BONNEFOND - Mmes ROPARTZ - BONDU- LAJUGIE - BOUZIDI – M. LACOSTE – Mme MATHOU-CHAUVINIAT – M. BOUTON.

Absent excusé : M. DE SOUSA.

Secrétaire de séance : M. BOUTON Jonathan.

2023-56 **Objet 2 : Tarifs de location des salles communales pour 2024.**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une réévaluation de ces tarifs, **à compter du 1^{er} janvier 2024**, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	SALLE POLYVALENTE		SALLE DES AINES	SALLE ADMINISTRATIVE
	CUBLACOIS Particuliers	EXTERIEUR Associations, entreprises et comités d'entreprises	CUBLACOIS Particuliers associations comités d'entreprises	CUBLACOIS Dans le cadre d'une activité professionnelle
Location de la salle avec cuisine et lave-vaisselle	500 €	1 100 €	170 €	60 €
Arbre de Noël	270 €	580 €		
Manifestation culturelle		300 €		
Spectacle		580 €		
CAUTION	3 chèques de 500 €		170 €	150 €

L'assemblée confirme que les salles communales ne sont proposées à la location que pour les personnes **habitant à Cublac** ou **étant propriétaires sur la commune**.

Le Conseil municipal décide que la location des salles sera effectuée par demande écrite, accompagnée d'un justificatif prouvant que l'événement nécessitant la location concerne effectivement **la personne titulaire de la convention ou ses ascendants directs ou ses descendants directs**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer** les tarifs comme précisés ci-dessus, à compter du **1^{er} janvier 2024** ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211906607-20231109-2023-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2023

Le Maire,
Jean-Marc BRUT

